



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 12 septembre 2011

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la commission de l'aménagement du territoire, mobilité concernant la demande de dérogation à 0,33 pour la construction de 4 villas mitoyennes Minergies au 31, chemin Terroux – DD 104334-4
 - 4.2 Rapport de la commission de l'environnement concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 320'000.- pour l'aménagement de la zone du Marais.
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Demande de dérogation à 0,33 pour la construction de quatre villas mitoyennes Minergie avec garages et installation de panneaux solaires en toiture et de sondes géothermiques au 31, chemin Terroux, parcelles 2036 et 2037, feuille 9 du Grand-Saconnex – DD 104334-4
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 320'000.- pour l'aménagement de la zone du Marais sur la commune du Grand-Saconnex
 - 5.3 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif relative à la signature de l'acte de constitution d'une servitude d'empiétement d'un mur au profit de la parcelle 719 – propriété des époux Jean-Luc et Monica Payot – sur la parcelle DP 1417 – propriété de la Commune du Grand-Saconnex –
 - 5.4 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif relative à la signature de l'acte comprenant la division, la réunion et l'échange des parcelles 1312 et 1330 du Grand-Saconnex, ainsi que la constitution de servitudes Aton Développement SA – Commune du Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Décision du Conseil municipal concernant la Présidence et Vice-présidence des locaux de vote pour 2012
 - 6.2 Décision du Conseil municipal concernant le nouveau règlement de la CCIT
 - 6.3 Autres propositions
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
 - 10.1 Adoption du calendrier des séances 2e semestre 2011
 - 10.2 Autres propositions
11. Motions
12. Résolutions
13. Pétitions
 - 13.1 Pétition pour un poste de police au Grand-Saconnex
 - 13.2 Pétition contre la suppression de places de stationnement dans le vieux village
14. Communications et divers
15. Questions du public

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Alexandre BÖHLER (PLR) – Gérard BISE (VERTS) – Laurence BURKHALTER (SOC) – Raymond CHABRY (PLR) - Christophe CHOLLET (UDC) – Pierre ECKERT (VERTS) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Laurent JIMAJA, Secrétaire, (VERTS) – Olivier LEGERET (PLR) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Ivan MANOLA (PLR) - Lisa MAZZONE (VERTS) – Philippe METTRAL (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (UDC) – Antoine ORSINI (PLR) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Michel POMATTO, Vice-président (SOC), – Eric PORTIER, Président (GAG) – Sandra PORTIER (GAG) – Eric STEINER (PLR).

Excusé(s) : Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Nadja BURKHARDT (PDC)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative,
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste Conseil municipal

L'assemblée respecte une minute de silence en mémoire de M. Rudolf ECKERT, père de M. Pierre ECKERT, malheureusement décédé la semaine précédente.

Le Président, au nom du Conseil municipal, présente ses sincères condoléances à M. ORSINI suite au décès de sa grand-maman, ainsi qu'à M. ERNI, présent dans l'assistance, suite au décès de sa maman.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011

Page 26 : M. LEGERET aimerait des précisions sur la demande de M. ECKERT pour que la commission de l'aménagement étudie une nouvelle grille relative aux standards Minergie.

M. ECKERT signale que M. ORSINI a ensuite faite une proposition concrète. Il s'agit de redéfinir ce qu'il est possible d'attribuer comme 10 % supplémentaires par rapport aux standards habituels.

M. ORSINI confirme que l'idée est de revoir et de réexpliquer la pertinence des compétences du Conseil administratif ou du Conseil municipal en fonction des densités à considérer lors de la soumission de projets à la commune.

Page 32 – réponse à la motion du PDC : Mme MAMIN-TISSOT demande que les points mentionnés dans la motion du PDC soit remis dans l'ordre.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé par 21 "pour" et 1 abstention.

2. Communication du bureau du Conseil municipal

Représentations du bureau :

Fête des écoles
Repas des promotions
Fête nationale
Ensevelissement de M. Rudolf Eckert
Sortie de l'amicale des sapeurs-pompiers

Courriers reçus :

M. POMATTO donne lecture de l'invitation de l'Aéroport International de Genève pour une visite de l'aéroport, le 20 octobre 2011 (*annexe 1*). Il rappelle qu'il est important que les personnes intéressées s'inscrivent et donnent les informations nécessaires à l'adresse e-mail mentionnée dans l'invitation et qu'elles prennent sur elles une pièce d'identité.

M. POMATTO donne lecture des courriers échangés entre la commune et M. ZUBER, directeur de la Surveillance des communes, concernant le recours de Verts, ainsi que de la réponse du bureau du Conseil municipal (*annexe 2*).

3. Communications du Conseil administratif

Communications de M. COMTE :

Projets de modification de zones : le Conseil administratif est attentif au projet de modification de zones dans la région située entre les chemins des Corbillettes et Louis-Casaï, déposé par le Conseil d'Etat et étudié par le Grand Conseil. La commune de Vernier va faire recours contre ce projet, qui ne correspond pas à son plan directeur.

Le Conseil administratif a été saisi cet été d'un projet de modification de zones pour un terrain relativement réduit qui se trouve entre la forêt du Jonc et le chemin Riant-Bosquet. Il a donc répondu à M. Mark MULLER que ce projet semblait prématuré et hors contexte, dans la mesure où l'éventuel déclassement des terrains qui jouxtent cette zone ne semble pas à l'ordre du jour. Tout cela sans compter les différentes études de périmètre stratégique de développement auxquelles cette région va être soumise dans les prochains mois.

Périmètre stratégique de développement : le 30 août dernier, le comité de pilotage s'est réuni pour faire le choix définitif de l'équipe pluridisciplinaire, qui porte le nom de SEURA, pour le mandat de maîtrise de l'ouvrage. Cette équipe va s'atteler à définir le mieux possible, dans le cadre du périmètre entre la place de Carantec et le début de la ville de Ferney, le meilleur suivi des études du projet d'agglomération.

Projet de bâtiment pour le Fonds mondial : ce projet de bâtiment de 25'000 m² devrait abriter à terme près de 1000 personnes. Dans le cadre de l'enquête technique, le Conseil administratif va faire ses remarques au Département, sur les questions de mobilité, d'aménagements, de la petite enfance, de paysage, de mobilité douce entre la ville de Genève et la ville du Grand-Saconnex.

Le Conseil municipal aura l'occasion de se pencher sur ce projet car il devra se prononcer sur le projet de plan localisé de quartier.

Bâtiment artisanal: le Conseil administratif a fini par déposer la demande de renseignements à la fin du mois de juillet concernant l'aménagement de la zone du Bois-Brûlé. Cette demande de renseignements s'accompagnait d'un projet de plan localisé de quartier, avec l'espoir que ce dossier avance plus rapidement.

Mobilité : les TPG ont annoncé que l'installation de la ligne U a été repoussée à décembre 2012. Le Conseil administratif a interpellé les TPG pour leur demander de faire marche arrière et de mettre cette ligne en vigueur, comme promis au Groupement des communes de la rive droite du lac il y a maintenant quelques mois.

Domaine public : un nouveau projet d'antenne de téléphonie mobile a été déposé pour le 39, route de Colovrex. Le Conseil administratif a immédiatement écrit aux habitants et à l'opérateur pour leur signifier le moratoire voté il y a plusieurs années par le Conseil municipal. L'opérateur a dit renoncer à sa demande. Toutefois, compte tenu de la proximité de deux écoles et du fait qu'il y a déjà plusieurs antennes dans cette partie de la commune, le Conseil administratif a demandé à l'opérateur de confirmer formellement par écrit qu'il renonce à l'installation de cette antenne.

Routes : les premières mesures de modération de trafic et de réduction de vitesse au sein du village ont été mises en place. Il s'agit notamment de la fermeture du chemin du Pavillon, pour laquelle le Conseil administratif a reçu quelques lettres de contestation, mais qui proviennent de personnes qui ne sont pas domiciliées sur la commune du Grand-Saconnex, voire du canton.

Les travaux de l'Ancienne-Route à la hauteur du réservoir des SIG ont débuté, pour réduire le flux dans le sens montant depuis les organisations internationales en fin de journée.

Une annonce a été faite auprès des riverains du chemin des Crêts-de-Pregny pour les prévenir des travaux qui ont maintenant débuté.

Enfin, le Conseil administratif a été horrifié par le nombre de pneus crevés suite à l'essai de trottoir sous le mur de la mairie. Il a réagi rapidement en faisant tracer le projet définitif, ce qui a eu une influence bénéfique sur le nombre de pneus crevés. Cet essai doit durer un minimum de 6 mois. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif se penchera attentivement avec la commission du Conseil municipal sur cette mesure pour l'évaluer sereinement dans quelques mois.

Le Conseil administratif a été interpellé par un certain nombre d'habitants du chemin Terroux qui considéraient que la zone de stationnement 4h/15h n'était pas satisfaisante et que ces places étaient trop souvent utilisées par des pendulaires ou des gens qui partent en vacances. Ils demandent donc que le régime de stationnement soit revu à cet endroit. C'est la raison pour laquelle, à la demande de la DGM, la commune a effectué un sondage qui à plus de 60 % a proposé que la zone 4h soit rétablie. Ce résultat va être transmis à la DGM et les mesures pour modifier ce régime de stationnement vont être entreprises.

Le Conseil administratif a été invité, dans le cadre du Groupement des communes de la rive droite du lac, à une présentation du projet de plan directeur du réseau routier. L'idée du Département est d'essayer de recadrer au niveau du canton la meilleure hiérarchie possible du réseau routier en réduisant le plus possible les routes du réseau primaire. En ce sens, le déclassement de la route de Collex en réseau secondaire va dans un sens logique.

Le Conseil administratif est resté un peu déçu par la timidité des mesures qui sont prévues de manière générale pour les quatre ans à venir. Une seule mesure essentielle est intégrée dans ce plan, soit l'étude d'une piste de présélection sur la route de Colovrex à la hauteur du Bois-Brûlé, permettant enfin de pouvoir mieux régler le feu du « tourner à gauche » sur le Grand-Saconnex et de ce fait de pouvoir réduire de manière importante les voitures en transit dans le village.

Environnement : le Conseil administratif a reçu les résultats provisoires de l'étude de collectes sélectives. Le Grand-Saconnex a fait un effort significatif puisqu'il a la meilleure augmentation en termes de pourcentage « tri sélectif des déchets », avec une augmentation de 16 % et une moyenne de 38,8 % de déchets triés. La moyenne cantonale est de 40,7 %. Malgré l'augmentation du nombre de la population, la quantité de déchets incinérés a baissé. C'est aussi relativement proportionnel aux déchets de cuisine récoltés. La récolte du verre et du papier reste cependant bien en-dessous de ce qui peut être espéré.

Communications de Mme BÖHLER :

Rentrée scolaire : cette année avait été annoncée comme l'année de pointe concernant le nombre d'enfants accueillis. En fait, il y a 6 élèves de plus que l'année dernière, soit 1039 élèves au Grand-Saconnex, dont 761 sont à l'établissement Tour-Pommier et 278 à l'établissement Village-Place.

Par contre, le restaurant scolaire voit une augmentation de 6 % du nombre d'enfants inscrits, avec une moyenne de 383 enfants par jour (362 l'année dernière et 340 l'année d'avant). La commission sociale, culture et sports va se pencher sur ce qu'il y a à faire surtout dans le cadre de la journée continue.

Abonnements Unireso : la commune contribue à hauteur de CHF 50.- par abonnement et Unireso de CHF 50.- pour tout nouvel abonnement. Le Grand-Saconnex est l'une des premières communes à avoir offert cette prestation en 2005 avec environ 200 abonnements. Aujourd'hui, cela représente 650 abonnements, dont 149 nouveaux abonnements.

Abonnements Genève-Servette hockey-club : la commune a acheté 4 abonnements qui sont à la disposition des habitants du Grand-Saconnex à la réception de la mairie. Les conditions sont :

1. Habiter la commune
2. Montrer une pièce d'identité
3. 2 billets maximum délivrés par match et par personne
4. Chaque habitant a la possibilité de profiter deux fois de cette offre pendant la saison
5. Il n'y a pas de réservation par téléphone.

Dates à retenir :

20 septembre : Toutes commissions réunies concernant les prérogatives du Conseil municipal et du Conseil administratif, en présence des chefs de service.

4 octobre : Toutes commissions réunies avec une présentation relative au fonctionnement des finances communales ainsi qu'aux procédures AIMP.

27 septembre : Invitation aux membres de la commission des affaires sociales : séance annuelle avec les Aînés, avec comme sujet « la mémoire, un muscle à entretenir ». Cette séance est organisée conjointement avec la commune de Pregny-Chambésy.

Le 24 septembre prochain, l'Association des communes genevoises tiendra sa réunion annuelle au Grand-Saconnex, à Palexpo. L'apéritif aura lieu à la Ferme Sarasin.

Communications de M. FAVRE :

Ecole Mairie : après la fin des travaux de rénovation cet été, la rentrée des classes s'est bien déroulée.

Ecole du Pommier : l'ensemble des travaux votés par le Conseil municipal a pu être réalisé ainsi que l'amélioration du système de ventilation, augmentée par rapport au projet initial.

Ecole Village : le sol souple de l'espace de jeux a été restauré la semaine dernière, afin de répondre aux normes de sécurité.

Ecole Place : les démolitions extérieures arrivent à terme et les sondages géothermiques sont pratiquement terminés. Les travaux préparatoires restant à faire concernent les micros pieux pour la construction à l'arrière de l'école.

Bâtiment « Aton » à la route de Ferney : les travaux de terrassement avancent bien, les adjudications sont réalisées pour les principaux postes et le chantier avance selon le planning.

Espaces verts : les travaux de réfection sont en cours dans l'ancien cimetière, notamment sur les monuments en marbre des personnalités.

Vandalisme : cet été, la commune a subi une campagne de tags. Une plainte a été déposée et les tags ont ensuite été nettoyés. De plus, la toile de tente sur la place de fête a été coupée sur la longueur.

Plan « phénix » de la police cantonale : Mme Isabel ROCHAT est venue expliquer aux magistrats chargés de la sécurité la réorganisation de ce plan. Des précisions seront données à la fin du mois. Une école de police va être mise en œuvre, avec un tronc commun, ce qui permettra aux candidats de pouvoir choisir, à la fin de l'école, entre les différents corps de police à disposition (police de proximité, la police secours, police circulation, police judiciaire, police aéroport et sécurité internationale).

Pompiers : M. FAVRE annonce qu'il a assisté à la mise en place de trois exercices le samedi 3 au matin au bord du Rhône, avec un essai d'autopompe, la manipulation de matériel relatif à l'alpinisme, en collaboration avec les Samaritains du Grand-Saconnex pour des massages cardiaques.

4. Rapports des commissions :

4.1 Rapport de la commission de l'aménagement du territoire, mobilité concernant la demande de dérogation à 0,33 pour la construction de 4 villas mitoyennes Minergies au 31, chemin Terroux – DD 104334-4

Mme GIROD, rapporteur a.i., donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la commission de l'environnement concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 250'000.- pour l'aménagement de la zone du Marais.

Mme PERROTIN-DURET, rapporteur a.i., donne lecture de son rapport.

5. Délibérations :

5.1 Demande de dérogation à 0,33 pour la construction de quatre villas mitoyennes Minergie avec garages et installation de panneaux solaires en toiture et de sondes géothermiques au 31, chemin Terroux, parcelles 2036 et 2037, feuille 9 du Grand-Saconnex – DD 104334-4

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE présente à l'écran le dossier établi par son bureau d'architectes. Il annonce qu'il se retirera ensuite de la salle pour que les débats se déroulent sereinement.

M. COMTE quitte la salle.

M. POMATTO relève que ce projet montre des sondes géothermiques et des panneaux solaires, ce qui permet une demande de dérogation avec des dispositions qui vont plus loin que celles qui concernent le label Minergie.

Mme MAZZONE est d'avis que ce projet est intéressant et présente des innovations énergétiques réjouissantes. Par ailleurs, cette relative densification sur cette zone est bien reçue par les Verts. Toutefois, bien que ce projet atteigne un haut standard énergétique, qui correspond au label Minergie, il n'atteint pas un très haut standard énergétique. Comme discuté lors du dernier Conseil municipal sur les critères d'obtention de dérogation en fonction de la qualité énergétique des bâtiments, il lui semble intéressant de demander que le très haut standard énergétique, qui correspond au label Minergie +, soit acquis pour obtenir une telle dérogation.

Un autre élément qui a interpellé les Verts est l'absence de négociations en vue d'une cession au domaine public de la parcelle.

C'est pourquoi, malgré ce projet tout à fait intéressant et bien conçu, elle invite son groupe à s'abstenir et réitère le souhait de revoir les critères d'obtention de dérogation, afin d'aller vers un très haut standard énergétique.

Mme GIROD est personnellement très satisfaite de ce projet. Elle est en général contre les dérogations de 0,33. Cependant, quand le projet est fait intelligemment et qu'il utilise les parcelles pour construire 4 maisons au lieu d'un immeuble avec 10 appartements dans les zones 5 (comme c'est le cas au 13, ch. Attenville et au 45, ch. des Coudriers), elle applaudit et votera donc pour ce projet.

La parole n'étant plus demandée, M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

accepte

par 17 « oui » et 5 abstentions,

1. *d'octroyer une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction de quatre villas mitoyennes DD 104334-4 sur les parcelles N° 2036 et 2037, feuille 9 du Grand-Saconnex, avec un indice d'utilisation du sol de 0,33.*

M. COMTE réintègre sa place.

5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 250'000.- pour l'aménagement de la zone du Marais sur la commune du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE signale que l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal qui a été préparé avant la séance de commission, mentionne un montant de CHF 320'000.- qui a été réduit à CHF 250'000.-. Les montants supprimés étaient destinés, le cas échéant et après une longue période d'observation, à l'alimentation électrique et technique en eau si jamais le Marais en manquait.

Les questions que s'était posées la précédente commission relatives à la pollution du sol de cette zone ont trouvé des réponses.

M. ECKERT relève que contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, il ne s'agit pas vraiment d'un marais mais d'un étang. Cela l'étonnerait beaucoup que l'on puisse le faire vivre qu'avec l'eau de pluie. Il va fatalement falloir faire affluer un peu d'eau qui vient des environs. Comment cet étang va-t-il pouvoir rester en eau ?

M. COMTE explique qu'il s'agit de ne pas faire de déviation des eaux pluviales, sous entendu d'une canalisation qui est aujourd'hui à 3 mètres de profondeur. Par contre, le service technique a fait l'étude de dévier des eaux pluviales de surface alentours, notamment du chemin des Massettes, du chemin Pastel et du chemin de la Charrue. Malheureusement, les déviations des eaux pluviales se heurtent à des coûts importants puisqu'il faudrait traverser toute une zone de forêt. Cela représente environ CHF 80'000.- depuis le chemin des Massettes.

Il faut se rappeler que ce Marais, qui existe et qui existait, a toujours vécu sans alimentation particulière en eau. Le terrain est vraiment de nature à conserver l'eau. Finalement, de manière assez naturelle, avec l'emplacement défini dans la partie la plus basse de cette région, on peut espérer un certain ruissellement qui fasse que ce Marais vive bien. Comme beaucoup de marais, il s'assèche pendant une certaine période en été, ce qui est naturel.

M. ECKERT pense qu'il faudra laisser passer l'eau à travers le chemin prévu, voire prévoir un certain drainage pour amener l'eau dans cet étang.

Mme BÖHLER rappelle qu'autrefois, il y avait beaucoup d'eau dans cette région. Il y a une douzaine d'années, une personne a planté des saules en ligne, en vue d'assécher ce marais. A partir de ce moment-là, le marais n'a plus été le même. Les saules aujourd'hui doivent mesurer une dizaine de mètres de hauteur. Une fois que ces arbres auront été enlevés, le marais revivra.

M. ORSINI comprend que dans les CHF 250'000.- il y a une contribution de CHF 40'000.- du service des parcs. Est-ce juste ?

M. COMTE explique que la biologiste qui s'est occupée du devis a listé les travaux, en collaboration avec le service des parcs qui est très intéressé à participer à la mise en œuvre de cette renaturation. Une partie des travaux qui aurait pu être confiée à des entreprises extérieures peut être faite par le service des parcs. Il y aura donc forcément des travaux que ce service assume qui prendront un peu plus de temps. La commission a considéré qu'il était important que le service des parcs, avec ses apprentis, participe à la mise en œuvre de la renaturation. Ces travaux étaient évalués par la biologiste à environ CHF 40'000.-.

Concernant les arbres à abattre, M. BÖHLER aimerait savoir si une autorisation est nécessaire.

M. COMTE répond que les arbres concernés sont dans la zone où il y aura cette poche d'eau. Il s'agit essentiellement de saules. Cela nécessitera bien sûr une demande d'autorisation d'abattage à faire auprès du département. Il faut savoir que si cela se passe comme à Mategnin, ces saules reviendront et qu'une partie du travail de l'été, lorsque le marais est asséché, sera d'aller enlever les arbustes et saules qui pourraient encore y repousser.

M. ECKERT pense qu'il est bien que des travaux soient entrepris par les employés communaux. Il ne s'agit pas seulement d'un challenge pour eux, mais aussi d'une formation pour quelque chose qu'ils ne savent pas faire actuellement. Il pense que l'on ne peut qu'encourager que le personnel communal obtienne une telle formation.

Concernant le montant de CHF 5'000.- destiné au Fonds de décoration, M. ORSINI remarque que pour lui, il s'agit déjà d'un élément de décoration. S'il avait fait partie de la commission, il aurait même proposé que l'ensemble du crédit soit ponctionné dans le Fonds de décoration.

M. COMTE pense qu'il ne s'agit pas de décoration. Ce marais dépasse allègrement la « gouille d'eau ». Même en milieu urbain, la nature peut reprendre facilement ses droits, en termes d'insectes, en termes d'oiseaux, de flore. Ces éléments existent encore dans ce marais et l'on rétablit simplement un petit coin naturel du Grand-Saconnex qui a toujours existé. Cela a beaucoup de valeur.

Mme BÖHLER signale encore que le règlement du Fonds de décoration stipule que son capital peut être utilisé pour l'achat et la réalisation d'œuvres artistiques, ainsi qu'à l'organisation de concours de décorations, à l'achat et à la plantation d'arbres qui embelliront la commune (arbres de grandes valeurs).

Mme PERROTIN-DURET explique qu'il y a eu une discussion en commission, qui a trouvé judicieux d'accorder un montant au Fonds de décoration. A un moment donné, il serait tout à fait envisageable d'apposer une œuvre artistique dans la zone du Marais.

M. EYA NCHAMA, comme le Conseiller administratif, croit en ce Marais, où il y a même des serpents. Le Grand-Saconnex est de plus en plus urbanisé et il faut vraiment conserver ce Marais. Il est très heureux également d'avoir écouté les témoignages des « anciens », qui sont très importants.

M. POMATTO explique qu'en ville de Genève, le pourcentage alloué à un Fonds de décoration sur les travaux est utilisé pour l'achat d'une œuvre d'art ou d'une intervention artistique dans le bâtiment concerné. Le Fonds de décoration pourrait peut-être s'interroger sur cette question.

Mme BÖHLER informe que le Fonds de décoration a un énorme projet de concours pour des œuvres artistiques dans le secteur du Pommier.

La parole n'étant plus demandée, M. POMATTO donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 21 « oui » et 1 abstention,

1. de procéder à l'aménagement de la zone du Marais,
2. d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 250'000.- au Conseil administratif,
3. d'attribuer une somme de CHF 5'000.- pris sur ce montant au Fonds de décoration communal,
4. de comptabiliser la dépense de CHF 250'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;
5. d'amortir la dépense de CHF 250'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 33.331 de 2013 à 2022,
6. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 250'000.-.

5.3 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif relative à la signature de l'acte de constitution d'une servitude d'empiètement d'un mur au profit de la parcelle 719 – propriété des époux Jean-Luc et Monica Payot – sur la parcelle DP 1417 – propriété de la Commune du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE présente à l'écran le plan de situation de la propriété concernée. Les limites communales ne sont pas forcément sur la route ou sur le trottoir. Les propriétaires, en toute bonne foi, ont construit un muret qui déborde entre 13 et 17 cm. sur la chaussée.

La commune doit donc accepter une servitude d'empiètement, d'où cette demande de délégation de compétence.

A la question de Mme GIROD, M. COMTE indique que ce muret a été construit il y environ 2 ans.

M. ECKERT demande si le Conseil administratif a bien étudié la question et si le plus simple est de faire une servitude et non pas de vendre ces 13 à 17 centimètres. De toute façon, est-ce vraiment intéressant pour la commune ? Il ne sait pas si le Conseil administratif a étudié les tenants et aboutissants de la chose.

M. COMTE explique que le Conseil administratif a opté pour la solution la plus simple qui était de ne pas faire démolir ce petit muret qui empiète relativement peu sur le domaine public. Un changement de limites de propriété était plus contraignant et plus coûteux que d'accepter une servitude d'empiètement pour ce muret.

M. ECKERT demande en quoi consiste exactement une servitude d'empiètement. Les gens ont le droit d'y cheminer et d'utiliser le muret. Est-ce plus lourd qu'une servitude de passage ?

M. COMTE ne le pense pas. Il signale que la commune reste propriétaire du terrain, ce qui semble essentiel. Les servitudes se négocient et si la commune a vraiment besoin un jour de ces quelques centimètres, elle ira discuter avec les propriétaires.

M. ECKERT demande pourquoi le Conseil municipal doit déléguer cette compétence. Ne pourrait-il pas signer lui-même cette servitude ?

Le Président répond que c'est la loi sur l'administration des communes qui le demande (art. 30, lettre K de la LAC).

M. COMTE confirme que le Conseil administratif n'est pas habilité à signer un acte qui concerne une servitude ou une vente du domaine public communal. C'est du ressort du Conseil municipal, d'où cette demande de délégation.

M. ECKERT comprend donc que techniquement, si le Conseil municipal ne délèguait pas, il enverrait son bureau pour signer la servitude.

Mme MAMIN-TISSOT relève que si ce mur date de deux ans, cela signifie-t-il qu'il y a eu un changement de propriétaires ? N'aurait-il donc pas fallu à ce moment-là récupérer, comme cela se fait le long de la plupart des chemins de la commune, 1 mètre pour les travaux à venir ?

M. COMTE explique que les maisons sont existantes depuis longtemps et qu'il s'agissait de travaux d'aménagements extérieurs. Il n'y a pas eu de changement de propriétaires.

La parole n'étant plus demandée, M. JIMAJA donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 18 « oui » et 4 abstentions,

1. *d'accepter que soit inscrite au profit de la parcelle 719 du Grand-Saconnex - propriété des époux Jean-Luc et Monica Payot - sur la parcelle dp 1417 - propriété de la Commune du Grand-Saconnex - une servitude d'empiètement d'un mur telle que prévue dans le plan de servitude annexé ;*
2. *de charger le Conseil administratif de passer l'acte authentique de constitution de cette servitude.*

5.4 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif relative à la signature de l'acte comprenant la division, la réunion et l'échange des parcelles 1312 et 1330 du Grand-Saconnex, ainsi que la constitution de servitudes Aton Développement SA – Commune du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE présente à l'écran les différentes parcelles qu'il s'agissait de réunir et de les reconstituer, pour que chaque bâtiment se trouve sur sa propre parcelle.

Le Conseil municipal doit donc donner son accord au Conseil administratif pour qu'il puisse faire valider un projet de mutation qui ne fait ni perdre ni gagner des surfaces de terrains à la ville du Grand-Saconnex.

Il y a bien entendu différentes servitudes qui vont devoir être constituées. Il y en a beaucoup qu'accorde à la commune la société Aton, mais il y a aussi des servitudes de canalisations et de passages de véhicules que la commune doit accorder à son partenaire pour que le bâtiment fonctionne correctement.

Les frais de division et de mutation sont proportionnellement pris en charge par les deux partenaires.

La parole n'étant pas demandée, M. POMATTO donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 20 « oui » et 2 abstentions,

1. *d'accepter qu'il soit procédé à la division, la réunion et l'échange des parcelles 1312 et 1330 selon le tableau de mutation N°2/2011 annexé, ainsi qu'à la constitution de sept (7) servitudes définies dans les plans de servitude N°1 à N°7 annexés ;*
2. *de ratifier l'acte authentique portant sur ces objets et signé par le Conseil administratif le 29 juin 2011.*

6. Propositions du Conseil administratif :

6.1 Décision du Conseil municipal concernant la Présidence et Vice-présidence des locaux de vote pour 2012

Mme BÖHLER explique que la coutume veut, qu'au Grand-Saconnex, le Conseil administratif invite les chefs de partis à une séance lors de laquelle sont répartis les bureaux de vote pour les 6 ou 7 votations qui ont lieu l'année suivante. Cette répartition est la plus équitable possible entre les différents groupes qui sont assurés d'avoir au moins une présidence et vice-présidence.

Cependant, chaque année, la commune reçoit un courrier de l'Etat. Cette fois, elle a décidé d'en faire part au Conseil municipal pour qu'il décide s'il souhaite continuer avec cette coutume.

L'un des paragraphes de ce courrier est le suivant : *« Nous souhaitons vivement que les présidents et vice-présidents s'engagent à fonctionner en 2012 lors de chaque opération électorale. En effet, nous constatons avec satisfaction qu'il est tout à fait convaincant de nommer les responsables de locaux de vote à l'année . »*

Mme BÖHLER indique que le Conseil administratif souhaite avoir l'avis du Conseil municipal, afin qu'elle puisse – ou non – inviter les chefs de fraction à une séance qui aura lieu le 2 novembre prochain pour la répartition des bureaux de vote.

M. ORSINI signale que le groupe PLR est satisfait de la situation actuelle qui garantit un certain tournus. Il y a parfois des ratés mais ce système fonctionne depuis un certain temps avec satisfaction et qu'il garantit une certaine démocratie dans le choix des couleurs politiques et des personnes affectées à cette tâche.

M. POMATTO annonce que le groupe socialiste rejoint la position du groupe PLR et qu'il est pour continuer le mode de fonctionnement actuel.

M. EYA NCHAMA ajoute que cette année, ce sont les partis politiques qui ne se présentaient pas comme candidats au Conseil administratif qui ont présidé les élections administratives. Il s'agit donc d'une bonne entente. Si un président est nommé à l'année, il peut y avoir un conflit d'intérêts.

M. ECKERT, même si la fraction des Verts n'était pas unanime sur cette question, indique qu'elle souhaite quand même continuer le système actuel qui répartit assez bien les tâches entre les diverses fractions. Les présidents et vice-présidents des locaux de vote opèrent souvent depuis un certain temps. Ce système permet également d'intégrer de nouvelles personnes de façon progressive. En majorité, les Verts sont pour le maintien du système actuel.

Mme MAMIN-TISSOT signale que le groupe démocrate-chrétien soutient le statu quo.

Mme MICHAUD ANSERMET relève que la section UDC est d'accord avec le fonctionnement actuel du Grand-Saconnex. Elle explique que la demande vient de la CEC car il y a eu des dysfonctionnements dans certains bureaux de vote, d'où cette demande d'harmoniser le tout.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la proposition de statu quo.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

6.2 Décision du Conseil municipal concernant le nouveau règlement de la CCIT

Mme BÖHLER explique qu'en début d'année, le Conseil administratif a reçu un message du secrétaire général de la CCIT (Commission consultative intercommunale transfrontalière), annonçant qu'il souhaitait changer le règlement et l'invitant à une séance de travail.

En début d'année, M. PLEE étant absent, M. COMTE et elle-même étaient débordés et ont demandé à M. FAVRE de les représenter, en tant que délégué du Conseil municipal à la CCIT, en lui spécifiant bien que le nouveau règlement devra être approuvé par le Conseil municipal, selon l'art. 30, lettre U de la LAC.

Cependant, la CCIT est allée de l'avant, malgré les remarques faites par M. FAVRE et a modifié le règlement. Elle a notamment changé le nom de la Commission, en Commission de Communication Intercommunale et Transfrontalière.

Mme BÖHLER présente à l'écran le document qui montre les modifications de ce règlement (*annexe 3*).

Il s'agit donc de déterminer :

- 1) Si la commune désire rester membre de la nouvelle CCIT ou si elle se retire
- 2) Si le nouveau règlement est accepté et auquel cas, nommer un troisième délégué du Conseil municipal

Après une longue discussion et différents avis émis, les Conseillers municipaux décident, par **19 « oui » et 3 « contre »** de reporter la décision à la prochaine séance plénière, afin de laisser le temps à chacun de consulter sa fraction.

6.3 Autres propositions

M. COMTE propose de réunir le Conseil municipal en Toutes Commissions réunies le 3 octobre prochain, pour la présentation par des responsables de l'office de l'urbanisme (DCTI) de la partie saconnésienne du projet de plan directeur cantonal. Chaque Conseiller municipal recevra des extraits concernant la commune.

Lors de cette séance, la DGM devrait également venir présenter des projets de modification de la loi H1 50, sur les réseaux des transports publics. Dans le cadre de ces modifications présentées au Grand Conseil, l'une d'elles doit faire l'objet d'une résolution du Conseil municipal, soit l'étude du raccordement du tram du Grand-Saconnex sur l'aéroport, qui n'est aujourd'hui pas inclus dans cette loi.

M. COMTE relève aussi que le projet de plan directeur est important pour la commune. Deux dates ont donc été réservées pour la commission de l'aménagement, soit le 7 novembre à 18h30 et le 29 novembre à 18h30, afin de pouvoir peaufiner la résolution que doit rendre le Conseil municipal.

M. FAVRE propose de réunir la commission équipements publics, pour parler du préau de l'école Place, le 8 novembre à 18h30.

7. Route des Nations et autres grands travaux :

M. COMTE informe que l'Office fédéral des routes a confirmé par écrit que la commune recevra les copies des rapports sur les nouvelles études de trafic à la fin du mois de septembre.

Par ailleurs, il est symptomatique de lire dans ce courrier que le DCTI les a informés par courrier que les discussions avec la commune concernant la route des Nations et la jonction autoroutière seraient conduites dans le cadre du périmètre stratégique de développement, ce qui n'est malheureusement pas tout à fait le même son de cloche que ce que nous avons entendu de la part du haut responsable du Département à l'occasion de l'établissement du cahier des charges de ce PSD, pour lequel la commune a cru entendre que ces projets étaient des invariants et qu'il était bien trop tard pour les changer.

Ce à quoi le Conseil administratif a répondu plusieurs fois oralement au cours de ses séances que ce n'est pas le cas et que ce n'était en tout cas pas ce qui avait été promis et l'a confirmé par écrit au DCTI, aux responsables de l'aménagement et du PSD, pour qu'enfin soient réunis autour d'une table les intervenants principaux de ces objets majeurs, soit commune, DCTI, génie civil, Office fédéral des routes, aménagement et mobilité.

8. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Question de M. PORTIER concernant les panneaux du Jumelage et de l'Europe déposés dans le cadre du chantier à la route de Ferney : M. COMTE confirme que les panneaux concernés ont été déposés et placés en dépôt au CVHS. En effet, le panneau du Jumelage était dégradé et une nouvelle version a été réalisée. Le panneau sera donc remplacé en bordure de la route de Ferney, de même celui de l'Europe.

Question de M. PORTIER concernant des panneaux couchés relatifs à la propreté canine et le règlement à l'entrée du parc du Château : M. COMTE explique que ces panneaux ont été déposés en raison des travaux. Ils ont été remis en place cet été.

Question de Mme MAZZONE relative aux mesures prises pour éviter le parking sauvage au Pommier : M. COMTE indique qu'un plan d'aménagement du mobilier urbain a été préparé, prévoyant en l'occurrence un nombre substantiel de bacs à fleurs, dont le montant a été porté au budget 2012. Ces éléments devraient permettre d'éviter le parking sauvage et réduire la vitesse, en liaison avec les contrôles effectués par les APM.

Concernant l'information relative à l'existence de places disponibles dans les garages souterrains, la commune entend mener une campagne de fond, en collaboration avec les régies. La Régie Broliet a confirmé qu'à ce jour, il y avait 122 places de libre dans les sous-sols pour les immeubles qu'elle gère.

Proposition de Mme BURKHARDT pour que la commission des routes se penche sur les mesures d'accompagnement au ch. Attenville, suite à la fermeture de la rue A.-Giacometti : M. COMTE informe qu'une séance peut être organisée à ce sujet par la commission aménagement du territoire, mobilité. Conformément à ce qui avait été prévu dans le calendrier des grands travaux, l'étude relative à l'aménagement routier et paysager, ainsi qu'aux différents services souterrains du chemin Jacques-Attenville va débiter. Des bureaux vont recevoir mandat à cet effet et les études seront soumises à la commission.

Proposition de Mme MAZZONE afin que les nouveaux Conseillers municipaux reçoivent un exemplaire du plan directeur communal : M. COMTE indique que ces plans ont été mis à leur disposition.

Proposition de Mme MAZZONE afin que chaque fraction reçoive un exemplaire du plan directeur cantonal : M. COMTE informe que ces exemplaires ont été demandés au Département et seront transmis aux chefs de fraction. Un résumé concernant le Grand-Saconnex sera remis à chaque Conseiller municipal avant la séance Toutes Commissions réunies à ce sujet.

Proposition de M. BALMER MASCOTTO pour que les nouveaux élus reçoivent le classeur des règlements avant le début de législature : Mme BÖHLER a constaté que les Conseillers municipaux n'ont pas tous rendus leur classeur. L'organisation de la nouvelle législature donne beaucoup de travail additionnel au secrétariat du Conseil municipal (mise à jour des listes, de CM Net, repas de législature, ouverture de nouveaux dossiers etc.). La mise à jour des classeurs est un travail long, qui ne peut se faire qu'en été, période plus calme. De plus, les anciens élus doivent remettre leur classeur en Mairie pour les nouveaux élus, ce qui ne se fait largement pas. Cependant, la plupart des règlements importants (lois, règlement CM etc..) se trouvent sur le site de l'Etat ou du Grand-Saconnex et sont consultables en tout temps.

Proposition de M. POMATTO pour que les documents mis à disposition du Conseil municipal soient en format PDF et non pas scannés : Mme BÖHLER explique que les documents sont en règle générale produits directement en PDF. Il peut arriver, dans 1% des cas, que l'on passe par un scanner, ce qui diminue effectivement la qualité des documents.

Proposition de Mme GIROD d'organiser des cours pour les présidents des commissions pour la conduite des séances : Mme BÖHLER signale que ce cours se déroulera aux mois de novembre 2011, décembre 2011 et mars 2012. Malheureusement, sur 8 personnes potentiellement concernées, seules 3 ont à ce jour confirmé leur intérêt. Ce cours sera donc ouvert aux présidents de commissions de la commune voisine de Pregny-Chambésy, afin notamment d'amortir le coût sur un plus grand nombre de personnes.

Mme BÖHLER signale que pour la Toutes Commissions réunies concernant le plan financier de la commune et les procédures AIMP, à la demande de Mme KÜNZLER, les Conseillers municipaux des communes de la rive droite du lac ont été invités.

Question de Mme AMMANE STUDER pour revoir la planification de la tonte du jardin des Lionceaux pour qu'elle n'interfère pas avec la présence des enfants : M. FAVRE répond qu'en principe la tonte est prévue le mercredi puisque les écoles sont en congé. Malheureusement, la planification du travail du service des parcs dépend de la météo et il peut arriver que les travaux soient décalés pour cette raison. A noter que la tonte du jardin des Lionceaux s'effectue en moins d'une heure de travail et que le jardin n'est dès lors pas inutilisable très longtemps.

Question de Mme AMMANE STUDER concernant sa demande faite en commission pour la pose d'une barrière dans le contrebas du préau de l'école Village : M. FAVRE indique que la réponse a été donnée lors du Conseil d'établissement du 16 juin 2011. Une réunion a eu lieu sur place en présence de M. Rolfo, directeur de l'établissement et de l'architecte du Département de l'instruction publique, qui représente l'aspect sécurité du bâtiment. L'architecte du DIP a estimé que ces travaux ne se justifiaient pas et ne seront donc pas réalisés.

9. Questions des Conseillers municipaux

M. PORTIER cède la présidence à M. POMATTO.

M. PORTIER a pu voir un motard glisser et tomber devant la Migros, ainsi qu'un véhicule freiner et glisser, en raison du nouveau revêtement qui n'était pas encore sec et nettoyé. Il demande pourquoi un panneau signalant ce revêtement dangereux n'a pas été posé avant qu'un accident n'arrive. De plus, il ne comprend pas le pourquoi de ce revêtement.

M. POMATTO rend la présidence à M. PORTIER.

M. POMATTO relève que c'est seulement à la suite de l'accident qu'un panneau a été posé. Il est important de penser à mettre ce genre de panneaux avant qu'il y ait un accident.

M. EYA NCHAMA demande pourquoi les courriers adressés aux Conseillers municipaux qui arrivent en mairie sont systématiquement ouverts par le secrétariat.

Concernant l'aménagement piéton-cycliste mis en œuvre entre la Migros et l'arrêt de bus, Mme MAZZONE a constaté que des pictogrammes ont été peints sur les trottoirs, à la fois sur le côté gauche et sur le côté droit. Ceux du côté gauche sont particulièrement mal venus quand ils représentent des cyclistes, qui à la descente, peuvent atteindre une certaine vitesse. Cela représente un danger lorsqu'il y a des sorties d'immeubles notamment de piétons. Elle aimerait donc savoir si le Conseil administratif peut signifier à la DGM que cet aménagement n'est pas optimal et lui recommander de ne pas reproduire ce type d'aménagement sur la commune.

M. ECKERT revient sur l'aménagement fait sur la route de Colovrex. Cette modération de circulation est assez efficace. Cependant, pour éviter que certaines personnes crèvent leurs pneus, il demande s'il est possible d'y ajouter une signalisation de rétrécissement de la route, voire la possibilité d'y mettre une priorité. Est-ce légalement possible ou même obligatoire, vu qu'à un endroit il n'est pas possible aux véhicules de se croiser ?

Mme GIROD a constaté des abattages d'arbres importants sur la parcelle sise au 45, chemin des Coudriers, sur laquelle un immeuble est en construction. Est-ce que cet abattage est légal ? Egalement la même question pour le 10, chemin des Coudriers, où 7 ou 8 immenses sapins ont été abattus. Il y a-t-il un projet sur cette parcelle ?

Mme GIROD demande si le Conseil municipal peut avoir un bilan et des informations concernant le beach-volley.

Mme AMMANE STUDER remercie le Conseil administratif pour sa réponse concernant la tonte du jardin des Lionceaux. Elle relève cependant que les Lionceaux n'ouvrent que le matin. Serait-il possible de tondre l'après-midi ?

Mme AMMANE STUDER a constaté que l'ascenseur du parking Ecole Village est fermé le week-end, le soir et pendant toutes les vacances scolaires, ce qui pose problème aux personnes qui désirent se rendre dans les commerces à proximité. N'était-il pas prévu que cet ascenseur soit ouvert pendant ces périodes ?

Mme AMMANE STUDER remercie la Conseillère administrative pour sa réponse faite lors de la séance du 20 juin concernant le passage du bus 53 près de la Migros. Elle aimerait savoir si cette dernière a approché Migros Genève.

Mme AMMANE STUDER demande si le Conseil administratif a approché les propriétaires de l'immeuble pour inverser l'entrée et la sortie du garage près de la garderie Graffiti au Pommier, ce qui rendrait le secteur moins dangereux.

Mme AMMANE STUDER a constaté que le niveau de l'eau dans l'étang du chemin de Préjins était très bas. Y a-t-il un contrôle du niveau d'eau et est-ce que la commune en remet lorsque c'est nécessaire ?

Mme AMMANE STUDER a vu le site Internet des potagers urbains qui est très bien fait. Elle aimerait savoir qui l'a conçu.

M. JIMAJA demande quel est le plan d'éclairage pour le chemin Sarasin car certaines personnes lui ont fait remarquer que le soir, ce chemin est presque dans la pénombre.

M. JIMAJA demande que le Conseil administratif donne lecture de sa réponse à la Surveillance des communes concernant le recours des Verts relatif aux nombres de sièges en commissions.

Mme BURKHALTER rappelle que le groupe socialiste avait déposé une résolution qui visait à inviter les élus de la commune qui exercent des fonctions politiques cantonales ou fédérales lors des fêtes ou manifestations publiques au Grand-Saconnex. Qu'en est-il de l'application puisque la députée vivant au Grand-Saconnex n'a pas été invitée au 1^{er} août, par exemple.

Mme BURKHALTER a constaté à la lecture du Compte rendu administratif, que M. A. GIORGETTA, qui a prêté serment au mois de mai 2010, n'apparaît pas dans la liste des élus. Comment est-il possible de réparer cette erreur pour qu'il figure dans l'historique et les archives.

Mme BURKHALTER demande quel est le but du type de revêtement de l'esplanade Bursinel au Pommier. Est-il définitif ou temporaire ? Une information est-elle prévue pour les gens du quartier car beaucoup de gens posent des questions à ce sujet, auxquelles il est important de répondre par un biais public.

M. HULLIGER signale que de plus en plus de véhicules empruntent le sens interdit du haut du chemin Taverney sur le chemin François-Lehmann. Il y en a même qui descendent le chemin François-Lehmann en direction du n° 4. Est-il possible de faire quelque chose pour y remédier ?

M. POMATTO demande si le Conseil municipal peut avoir une copie du protocole de la commune qui régit les invitations et autres choses.

M. POMATTO indique que son collègue, M. CHOLLET, lui a fait remarquer que la sortie du parc à chiens au Chapeau-du-Curé se trouve au milieu du virage dans les haies. Il y a souvent des enfants qui passent pour rejoindre l'école de La Tour. Les voitures peuvent assez facilement heurter un piéton. Il souhaite que ce lieu soit sécurisé par un marquage ou tout autre aménagement.

Mme MAMIN-TISSOT demande s'il est possible de connaître le pourcentage que représente la population de 0 à 4 ans sur la commune.

Mme MAMIN-TISSOT souhaiterait avoir un bilan de l'expérience concernant les moutons laineux arrivés sur la commune il y a une année.

Mme MAMIN-TISSOT a lu dans le GSI que le bibliobus, habituellement stationné dans le préau de l'école Place, a été déménagé au Pommier. N'aurait-il pas pu rester dans le vieux village, par exemple sur le parking de la place de Carantec ?

Mme BÖHLER répond que la commune a demandé que le bibliobus reste du côté village. Cependant, il faut avoir un certain accès et de l'espace ; il ne doit pas être trop proche d'une route car il faut que les enfants puissent tourner autour. Les services communaux ont vraiment cherché un endroit propice mais ils n'y sont pas arrivés. Ils n'ont vraiment pas trouvé une autre solution.

10. Propositions des Conseillers municipaux

10.1 Adoption du calendrier des séances 2e semestre 2011

Ce calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents.

10.2 Autres propositions

Mme PERROTIN DURET propose de créer des locaux pour les associations du Grand-Saconnex dans les locaux de l'Ancienne-Route 72-74, dès la fin des travaux du bâtiment en construction route de Ferney 211. En effet ce dernier sera réservé uniquement à l'usage commercial et pourra être mis à disposition des locataires actuels de l'Ancienne-Route, laissant ainsi la place aux associations.

Mme PERROTIN DURET propose que le Conseil administratif demande au canton d'installer des mesures antibruit le long du bas de la route de Ferney pour protéger ses habitants du trafic qui a augmenté depuis la fermeture du chemin du Pavillon. En exemple, elle mentionne la route du Nant-d'Avril à Vernier, où des travaux ont transformé cette route très utilisée en une route silencieuse. Le revêtement a été changé, des panneaux spéciaux antibruit en bois de 2 mètres de hauteur ont été installés le long des propriétés jouxtant la route. Il conviendrait donc d'étudier de telles mesures.

Mme GIROD a constaté qu'un camion Transvoirie bloquait l'entrée du parking sous la Migros à 11h40 un matin, alors que les enfants sortent de l'école à 11h20. Cela a engendré une cacophonie en raison des mamans avec les enfants qui essayaient de passer entre les voitures. Elle propose que cet espace soit réétudié pour que Transvoirie puisse mieux approcher les poubelles ou alors modifier les horaires de levées de Transvoirie pour qu'elles n'entrent pas en conflit avec la sortie des écoles.

Concernant la modification de la durée de stationnement au chemin Terroux, M. ORSINI propose formellement qu'avant que le Conseil administratif n'entérine de pareilles décisions, ces dernières passent systématiquement devant la commission en matière d'aménagements, de manière à s'assurer que la sensibilité majoritaire du Conseil municipal appuie le Conseil administratif dans ce type de démarches.

M. COMTE souligne qu'il ne s'agit pas d'appuyer la sensibilité du Conseil administratif qui ne s'est pas prononcé sur ce sujet. C'est bien démocratiquement que les habitants du quartier se sont prononcés sur une proposition faite par une partie d'entre eux.

M. ORSINI pense qu'il faudrait étudier l'échantillonnage car il a bien entendu que ce n'était qu'un simple sondage. Dans d'autres dossiers, on peut remettre en cause la représentativité de certains groupes par rapport à la majorité. Il encourage donc le Conseil administratif, afin d'être sûr du consensus législatif, à malgré tout s'enquérir d'une pareille question auprès de la commission de l'aménagement.

11. Motions : Néant.

12. Résolution : Néant.

13. Pétitions :

13.1 Pétition pour un poste de police au Grand-Saconnex

M. JIMAJA donne lecture de la pétition (*annexe 4*).

M. ORSINI, pour le groupe PLR, propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. ECKERT pense que la provenance de cette pétition est paradoxale car la droite habituellement propose des réductions d'impôts. Depuis un certain temps, on a été obligé d'accroître l'efficacité des services publics, comme pour la police où un certain nombre de postes ont été regroupés dans différents quartiers. Cela se voit également avec la Poste où les bureaux sont de plus en plus réduits. Cela accroît peut-être l'efficacité mais on s'aperçoit que le lien social entre les citoyens du pays a été diminué et l'on oblige maintenant les facteurs à remonter dans les étages pour aller discuter avec les personnes âgées, par exemple. C'est la même chose avec la police, on s'est aperçu qu'en mettant en place toutes ces mesures soit disant d'efficacité, il n'y a plus la proximité par rapport aux gens. C'est peut-être plus efficace, mais la proximité a été perdue.

Il souhaite que les moyens nécessaires et suffisants soient donnés à la police municipale, qu'elle soit visible, avec un poste de police municipale qui soit reconnaissable, avec une présence. Cela lui paraît plus souhaitable que de mettre à disposition un poste de la police cantonale.

Il fait la proposition de renvoyer la pétition en commission sécurité, qui pourrait étudier de façon plus détaillée comment les divers étages de la police qui ont été mentionnés en début de séance, peuvent se répartir au niveau des citoyens.

M. POMATTO soutient cette proposition de renvoi en commission sécurité, d'autant plus que le Conseil administratif a mentionné les modifications et changements de la police. Pour le moment, il a énormément de peine à se prononcer sur le bien fondé de cette pétition mais pense qu'il serait intéressant que la commission sécurité fasse une réflexion sur ce sujet.

M. ORSINI aimerait dire qu'avec près de 560 signatures, il ne faut pas estimer que tous les signataires soient forcément des gens de droite ou qu'ils soient même politisés. Il y a une sensibilité non politique des signataires. Cette sensibilité ne doit pas étonner. Fréquentant la Raiffeisen du Grand-Saconnex, il sait à quel point l'équipe de cette banque a été traumatisée d'être cambriolée à plusieurs reprises, mais également tout le quartier. Le sentiment d'insécurité crée des fantasmes dans la population. La seule présence d'un poste de police répondrait à un besoin dont témoignent ces 560 signatures.

Il ne s'agit pas de démultiplier les postes sur le canton. Il s'agit simplement de signifier au canton qu'il y a cette volonté au Grand-Saconnex et de l'inciter à faire de la place à un poste de police cantonal. Cela ne va pas contre le principe cantonal d'avoir une meilleure efficacité des lieux mais de dire au canton que Le Grand-Saconnex serait intéressé à avoir un poste pour qu'au moment où les décisions se prennent, cette opportunité soit prise en compte.

Mme GIROD trouve cette pétition malsaine. Premièrement, elle ne comprend pas comment une nouvelle entité comme le PLR peut faire sensation avec une pétition. C'est de la publicité prétentieuse. Elle est tout à fait pour un poste de police. L'Association de quartier a d'ailleurs fait une telle demande il y a quelques années. Cependant, elle est contre les démarches du PLR de mettre cela en place devant le Conseil municipal. Elle soutient la proposition de renvoyer cette pétition en commission sécurité, mais avec prudence, car il ne faut pas tromper les citoyens du Grand-Saconnex.

M. ORSINI est d'avis qu'un renvoi en commission, s'il est souhaité, pourrait permettre l'audition des pétitionnaires mais il ne voit pas en quoi une commission du Conseil municipal pourrait saisir le Conseil d'Etat. C'est une discussion entre administratifs et des intentions qui peuvent être communiquées que par l'administratif au canton.

M. JIMAJA demande de ne pas oublier que le Conseil municipal représente le peuple. Le groupe PLR est majoritaire et est aux affaires depuis plusieurs années. C'est ce groupe qui demande au peuple de demander un poste de police. S'il fallait ce poste de police, le Conseil administratif aurait pu le faire. Il n'a pas besoin de pétitionnaires. D'aller solliciter des gens pour signer ce genre de pétition, c'est leur dire « nous-mêmes qui sommes aux affaires, il y a un problème que nous n'arrivons pas à surmonter ».

M. ECKERT pense que l'étape de passer par une commission adéquate du Conseil municipal est nécessaire, rien que pour clarifier les divers rôles des divers échelons de police et de savoir quelle est la meilleure complémentarité possible entre la police cantonale et la police municipale.

M. EYA NCHAMA voudrait dire que ce sont les responsabilités politiques des libéraux et des radicaux. Depuis M. CATILLAZ jusqu'à aujourd'hui, ces groupes gouvernent la commune. Qu'est-ce qu'ils ont fait pour la sécurité ? C'est ça la responsabilité politique ! Le groupe socialiste n'est pas en désaccord avec la question d'un poste de police. Le groupe dit seulement que si les libéraux et radicaux ont gouverné la commune pendant longtemps et qu'ils n'ont pas amené la sécurité, c'est qu'ils ont échoué dans leur politique de gouverner la commune.

M. POMATTO pense que le fait d'avoir un travail en commission avec l'audition de la police pour comprendre les changements et de voir comment les choses fonctionnent, peut peut-être permettre d'amener quelque chose. Il ne pense pas que, vu les budgets de l'Etat, il y aura un nouveau poste de police, ni que Blandonnet va fermer. Par contre, il y aura peut-être une prise en charge de la région un peu plus accrue. Une réflexion avait déjà été faite il y a trois ans en arrière sur les questions de sécurité qu'avait introduite M. BALMER MASCOTTO.

M. BÖHLER est triste de constater que parmi toutes les personnes qui sont intervenues, aucune n'a vraiment abordé le fond de la question. Avons-nous un problème de sécurité dans la commune ? Voilà la question qui a été posée, personne ne semble s'y intéresser réellement et semble plutôt vouloir porter la question sur un aspect purement politicien. Il y a-t-il un problème de sécurité ? Est-ce que la solution proposée est la bonne ? Voilà ce qu'il faut aujourd'hui déterminer. La vacuité des propos prononcés est peut-être la démonstration qu'en réalité, les partis en question n'ont pas pensé à cette solution et le regrettent.

M. ORSINI est obligé de défendre le PLR. Il comprend la question de savoir qui est aux affaires et qui aurait pu faire mieux jusqu'à présent sur la commune. La proposition soumise par les pétitionnaires n'est pas une compétence communale, mais est une compétence cantonale, qui est celle de choisir où vont être installées des forces cantonales de police et comment elles seront attribuées. Cependant, jusqu'à très récemment, ces compétences n'étaient absolument pas détenues par le PLR. Mme Isabel ROCHAT n'est là que depuis 24 mois. Pendant très longtemps, c'était un dicastère de la gauche.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait répondre à M. BÖHLER à propos de la question de fond et le rassurer qu'en effet, le Conseil municipal se préoccupe de la sécurité au Grand-Saconnex puisqu'il y a 4 ans, le PDC avait déposé une motion qui a été accueillie à l'unanimité afin que soit éclaircie la question de savoir si les communiens souffraient d'un sentiment d'insécurité ou s'il y avait bien clairement une insécurité. M. PLEE avait pris l'habitude pendant un certain nombre de séances d'informer le Conseil municipal des délits en tout genre qui avaient malheureusement lieu sur la commune. C'est un peu tombé en désuétude. M. BALMER MASCOTTO, en étant président de la commission de sécurité, avait essayé de travailler sur ce sujet en parallèle avec la commission sociale.

Il semble que le bateau ait été dur à mener et que les travaux n'ont pas forcément abouti. Elle propose donc que cette pétition soit transmise à la commission sécurité, qui pourra peut-être une nouvelle fois se déterminer et sur la motion du PDC et sur la pétition de ce soir et revenir avec peut-être enfin des réponses. Quant à vouloir tout chambouler, le Conseil d'Etat travaille sur la réorganisation de la police à ses différents échelons et elle n'est pas sûre que le Conseil municipal a vraiment les pouvoirs de changer grand-chose.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif :

Cette proposition est refusée par 7 « oui », 11 « non » et 4 abstentions.

Le Président met au vote la proposition de renvoyer la pétition en commission sécurité.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

13.2 Pétition contre la suppression de places de stationnement dans le vieux village

M. POMATTO donne lecture de cette pétition (*annexe 5*).

M. PORTIER, étant à l'origine de cette pétition, s'abstiendra de tout commentaire et cède la présidence à M. POMATTO.

M. ECKERT ne sait pas exactement les engagements qui ont été pris et ne se souvient pas totalement des discussions de la commission des bâtiments de l'époque concernant les aménagements de parkings à l'extérieur de l'école. Il se souvient que les aménagements extérieurs avaient été allègrement oubliés. La pétition mentionne « les engagements qui ont été pris de recréer un certain nombre de places de parking après les travaux ». Il souhaite que le Conseil administratif se détermine sur ces engagements.

Mme PORTIER informe que seules trois places de parking sont à disposition à l'heure actuelle.

M. COMTE ne peut pas répondre à M. ECKERT. Si quelqu'un a pris un engagement, c'est certainement le magistrat en place au moment des études de rénovation de l'Ancienne-Mairie. Il faudrait reprendre les procès-verbaux de la commission.

A la question de Mme BURKHALTER, M. POMATTO répond qu'il y a 67 signataires.

M. ECKERT, en l'absence de réponse de la part du Conseil administratif, ne voit pas en quoi une commission pourrait se prononcer sur la question. Il propose donc de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. ORSINI trouve une certaine résonance à cette pétition, puisque c'est toujours le même problème. Chaque fois que l'on modifie un trottoir, on en profite pour faire sauter soit des durées de stationnement, soit des places de parking. Il pense que toutes les occasions sont bonnes pour bouter hors du village les voitures en ce moment et, personnellement, en voyant 67 personnes qui habitent un chemin signer une pétition, cela l'interpelle. Il souhaite que la commission de l'aménagement se penche sur cette question, de manière à avoir une réponse qui soit la même dans tous les cas. Il faut donner une certaine cohérence à la politique que la commune entend mener et pour que tous les quartiers soient traités de la même manière.

M. POMATTO cède la présidence à M. JIMAJA.

M. POMATTO, en sa qualité d'ancien président de la commission des bâtiments lors de la dernière législature, rappelle que lors de la restauration de l'Ancienne-Mairie, il y a eu toute une partie de négociations avec les propriétaires des maisons voisines, pour des questions de bruit et autres. Même en tant que président, la partie concernant les négociations ne le regardait pas et la commission n'était pas forcément tenue informée et n'a pas pris part à ce type de débats.

L'Ancienne-Mairie redevenant une école pour quelques années, il y a des normes pour cette école qui semblent logiques. Il est clair qu'il faut se poser des questions sur l'ensemble du lieu et ne pas forcément coller des places contre une façade qui vient d'être restaurée. Ce n'est pas forcément esthétique et les places pourraient être occupées de manière permanente par des véhicules. Il soutient le renvoi en commission pour qu'une fois cette question des parkings qui revient chaque année d'une façon cyclique soit réellement posée.

M. JIMAJA rend la présidence à M. POMATTO.

M. ECKERT s'associe aussi à cette proposition de renvoi à la commission de l'aménagement et mobilité, même s'il pense que ce n'est pas forcément évident de trouver une politique générale concernant les emplacements de parking sur la voie publique. Les Verts ne sont pas forcément pour la suppression de tous les parkings, car les habitants ont le droit d'utiliser un certain nombre de parkings devant chez eux, d'autant plus s'ils n'ont pas la possibilité d'avoir des places privées.

Mme MAMIN-TISSOT est sensible aux arguments des pétitionnaires qui ont besoin de leurs places de parking. Cependant, comme une bonne partie de ce Conseil, elle est aussi sensible aux normes de sécurité autour de l'école et pense que tant que ce bâtiment est exploité sous forme d'école, les voitures devraient être tenues à distance. Toutefois, elle pense qu'il faut aussi répondre à la problématique des pétitionnaires et soutient le renvoi en commission.

Mme PORTIER aimerait préciser que les problèmes de parking ne sont pas liés à l'école directement, car les heures durant lesquelles il y a des problèmes de stationnement se situent en dehors des heures scolaires.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la proposition de renvoyer la pétition en commission de l'aménagement, mobilité.

Cette proposition est acceptée par 21 «oui » et 1 abstention.

M. POMATTO rend la présidence à M. PORTIER.

14. Communications et divers :

M. ECKERT aimerait remercier ses collègues formellement pour les messages de sympathie qu'ils lui ont transmis, soit à titre individuel, soit à titre collectif, lors du décès de son père.

M. JIMAJA rappelle que ce week-end, pour les 35 ans du Jumelage, les Carantécois seront présents. Les festivités commencent ce vendredi et se terminent dimanche.

M. PORTIER informe qu'il sera lui-même à Carantec le week-end prochain et ne sera donc pas présent pour les festivités du 35^e anniversaire du Jumelage.

Mme BURKHALTER mentionne que le 24 septembre, le Vide-Grenier sera organisé à la Campagne du Château, entre 09h00 et 17h00.

Concernant le protocole et les invitations aux manifestations, M. ORSINI informe qu'il y a aussi sur la commune un constituant, en la personne de M. GROBET.

Mme MAZZONE informe que samedi dans la journée et la soirée aura lieu l'inauguration des allées 30, 32, 34 et 36 de la rue Sonnex.

15. Questions du public :

M. Daniel TISSOT aimerait savoir combien coûte la location des moutons. Il a remarqué que ces derniers sont au même emplacement depuis le printemps, soit dans les talus du centre sportif du Blanché. Pendant la période de sécheresse, ils ont été nourris avec du foin alors que sur la parcelle à proximité achetée par la commune, l'herbe aurait largement pu nourrir ces moutons.

Concernant le chantier « Filtro » près du garage Porsche, M. Daniel TISSOT demande s'il n'y a pas un risque d'effondrement de la route de Ferney vu l'importance du trou en attente.

Le Président lève la séance à 00h00.

Le Secrétaire

Le Président

Laurent JIMAJA

Eric PORTIER

Ann. ment.